

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 FEVRIER 2011**

Délibération
n° 2011.02. 12.B

**Gestion des crédits
européens : demande
de subvention auprès
du Fonds social
européen pour
l'assistance technique
2011 de l'organisme
intermédiaire**

LE DIX FEVRIER DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **4 février 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE

POLITIQUE SOLIDAIRES / POLITIQUES SOLIDAIRES

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

GESTION DES CREDITS EUROPEENS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE 2011 DE L'ORGANISME INTERMEDIAIRE

Par délibération n°304 du 9 décembre 2010, le conseil communautaire a décidé de solliciter la gestion d'une nouvelle subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2011-2013. Ces crédits sont destinés à la mise en œuvre des actions du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) dont le conseil communautaire a approuvé le protocole par délibération n° 303 du 9 décembre 2010.

Une demande de convention de subvention globale FSE pour la période 2011-2013 a donc été déposée auprès des services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) dont la signature devrait intervenir au cours du premier trimestre 2011. Cette convention devrait porter sur un ensemble d'opérations solidairement financées par le FSE, le GrandAngoulême et ses partenaires, y compris la gestion de la subvention globale.

L'assistance technique pour la gestion du FSE, fait l'objet d'une opération inscrite dans ce cadre, pour laquelle il conviendrait de solliciter une subvention FSE à hauteur de 14 000 €.

Le coût total de l'opération pourra être retenu dans la maquette financière de la subvention globale 2011-2013.

Les dépenses d'assistance technique sont constituées d'une part des coûts pour l'instruction des demandes de FSE déposées par les structures locales, les contrôles de services faits et d'autre part des coûts pour les contrôles qualité gestion que l'organisme intermédiaire doit diligenter sur ses procédures internes de gestion. Ces dépenses prévisionnelles s'élèvent en 2011 à 85 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission des politiques solidaires du 19 janvier 2011,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention FSE pour l'assistance technique 2011.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions et avenants à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

15 février 2011

Affiché le :

15 février 2011